

C.C.A.S. d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE CRECY  
Arrondissement de Torcy

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S.  
N° 2023/09/13**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 12 septembre 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président*

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13**

**NOMBRE DE PRESENTS : 11**

**NOMBRE DE VOTANTS : 13**

**PRESENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Corinne CESARIN, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Eléonore JOCK, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI

**POUVOIRS** : M. Julien GENTY à M. Ghislain DELVAUX, Mme Thérèse ROCHE à Mme Caroline EPINAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Caroline EPINAT

**OBJET : Convention avec le Conseil Départemental 77**

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la signature en mars 2010 d'une convention de mise à disposition de locaux en faveur du département, renouvelée en juin 2017

VU que cette convention est parvenue à son terme, il convient de la renouveler

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**PREND ACTE** de la nécessité de réactualiser la convention de mise à disposition de locaux au 23 rue Melle Poulet à Esbly dit « Point Commun » en modifiant les périodes d'occupation ainsi que les conditions financières



**DIT** que cette convention est passée entre le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

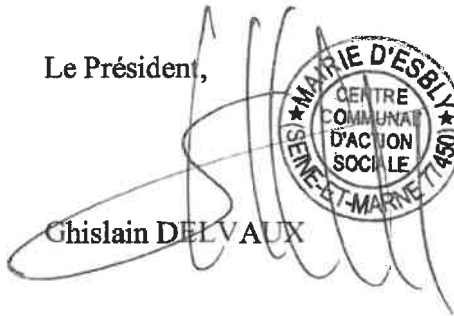
**DIT** que les locaux de la structure modulaire « du Point Commun » seront à disposition des consultations de pédiatrie et les permanences de puériculture

**AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 21 septembre 2023

Le Président,



Ghislain DELVAUX

